



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	14
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de Lavancia-Epercy

Séance du 09 avril 2026 à 20 heures 00

Date de convocation :

03 avril 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

03 avril 2026

Objet

M. JAILLET Bernard

Délibération n°

2026-04-09/06 -
Vote des taux 2026

Étaient présents :

JAILLET Bernard - RODIA Christophe - MAZUIR Carole - HUGONNET Marc - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Émilie - MULTRIER Pierre-Yves - BESSON Fabrice - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BUNOD Alexandra - PESENTI Jean-François - MALEIRO Julie - FREITAS Laure

Était excusée :

LOUVET Delphine, excusée donne pouvoir à GRILLET Rodrigue.

Secrétaire de séance :

M. RODIA Christophe



Délibération n° 2026-04-09/06

Vote des taux d'imposition directe locale 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DÉCIDE de conserver les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	8,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42,19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	33,94 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Bernard JAILLET, Maire